

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 10 (1922)

Heft: 152

Artikel: Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257466>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

point important de leur programme politique: l'Etat gérant d'immeubles, l'Etat possesseur de terres, l'Etat directeur de fabriques. Cette tentative de socialisation de la production, une initiative a le droit de la demander; une majorité, si elle existe, a le droit de la repousser.

Nous avons la conviction que, l'initiative acceptée, notre caisse publique en ressortirait presque aussi pauvre qu'aujourd'hui; car le prélèvement détruirait une partie de notre production, avant d'en faire cadeau à l'Etat. C'est cette conviction qui détermine notre attitude négative vis-à-vis de l'initiative. Mais nous espérons qu'au cas d'un rejet le 3 décembre, notre Parlement et nos électeurs comprendront leur devoir, qu'ils montreront leur bonne volonté en appuyant d'autres propositions moins hardies pour trouver des ressources à l'assurance-vieillesse, et qu'ils s'efforceront d'en activer la législation.

Nous ne pouvons cependant terminer ces considérations sans protester une fois de plus contre l'injustice qu'il y a à écarter les femmes des décisions à prendre sur des questions vitales pour notre pays. Les femmes possèdent des fortunes et elles les gèrent; près de deux milliards passent chaque année par les mains des ménagères pour l'alimentation des familles; la moitié du travail productif est effectué par des femmes; elles contribuent par l'impôt aux revenus du fisc. Aussi nous faisons nôtre le point de vue qu'exprime le Conseil fédéral dans son message, tout en renversant toutefois les termes de sa proposition: « Dans la vraie démocratie, l'égalité dans le domaine des devoirs exige l'égalité dans le domaine des droits. A la généralité de l'obligation fiscale doit correspondre l'égalité du droit politique. »

A. LEUCH-REINECK.

De-ci, De-là...

Celles qui se distinguent.

Dans la liste publiée à la fin des vacances des diplômes décernés par l'Ecole Polytechnique fédérale, nous avons relevé avec plaisir le nom d'une femme ayant obtenu le diplôme d'ingénieur-mécanicien. C'est Mlle Hélène Kernin, de Lutry (Vaud).

D'autre part, on nous communique, d'après le *Journal officiel de la République française* les noms des candidates admises par concours à l'Ecole Centrale (soit 4 femmes, classées respectivement 84^e, 125^e, 170^e et 205^e sur 247 candidats admis), et à l'Ecole des Arts et Manufactures (soit 8 femmes, classées 73^e, 77^e, 133^e, 271^e, 276^e, 491^e, 605^e et 638^e sur 723 candidats admis).

Conférence internationale féminine.

La Ligue internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté nous prie de faire savoir qu'elle convoque une conférence internationale du 7 au 9 décembre à La Haye (Hôtel Wittebrug). Le programme en est vaste, puisque ce n'est de rien moins que de la révision des traités de paix sur une base plus large, mieux en harmonie avec les nécessités politiques, économiques et morales de l'heure, que l'on discutera.

S'adresser pour tout renseignement à la Maison Internationale, 6, rue du Vieux-Collège, Genève.

La Quinzaine féministe

(Nouvelles abrégées pour cause de grève.)

LE REJET DU VOTE DES FEMMES AU SÉNAT. — La Haute Assemblée s'était enfin décidée à aborder le 7 novembre la discussion de la reconnaissance du droit de suffrage aux femmes, mais avec une sage lenteur et une attitude dénotant clairement le peu d'intérêt qu'elle porte à cette question. Citons spécialement les discours de MM. Louis Martin, Gourju et de Saint-Maur en notre faveur, alors que le principal argument de l'opposition était la crainte que le droit de vote ne détourne la femme de la maternité — argument démenti par tous les faits, mais qui, malheureusement, ne peut manquer de porter dans un pays à natalité faible. ¹

¹ Signalons à ce sujet le spirituel croquis de Mme S. de Callias: *Leurs arguments* (La Française du 18 novembre).

Et le 21 novembre, après une brève intervention, au nom du gouvernement, de M. Maunoury, favorable au suffrage, le Sénat refusa, par 156 voix contre 134 (donc à la majorité de 22 voix seulement), de passer à la discussion par articles: refus qui équivaut à un rejet. C'est lamentable et c'était prévu. A quinze jours de plus amples commentaires.

Et pourtant, le plébiscite uniquement féminin organisé par le *Journal*, dont nous parlions dans notre précédent numéro, a donné l'écrasant résultat suivant: 224.155 voix pour et... 1288 contre. Qui donc oserait encore prétendre que les Françaises ne veulent pas voter?...

LES ÉLECTIONS ANGLAISES. — Gros désappointement à enregistrer de ce côté-là aussi. Sur les vingt-trois candidates qui se sont présentées aux suffrages des électeurs et électrices, deux seulement ont été élues, ou plutôt réélues, puisqu'elles siégeaient déjà aux Communes: Lady Astor et Mrs. Wintringham. Nous reviendrons sur ce sujet dans notre prochain numéro.

SUFFRAGE INTERNATIONAL. — Ces jours siége à Londres, sous la présidence de Mrs. Chapman Catt, qui termine ainsi une tournée de conférences en Europe, le Comité Exécutif de l'Alliance internationale pour le Suffrage. Les principaux objets à son ordre du jour sont l'organisation du Congrès de Rome — dont la date d'ouverture a été fixée au 14 mai 1923 — et une entente avec le Conseil International des Femmes, dont le Comité Exécutif est également réuni à Londres, sous la présidence de Lady Aberdeen. Depuis, en effet, que 14 pays sur les 32 que compte l'Alliance internationale ont adopté le suffrage féminin, l'Alliance n'a plus pu borner exclusivement son activité aux questions purement suffragistes, et une délimitation de son travail d'avec celui du Conseil, et une entente s'imposent pour éviter les doubles emplois comme l'éparpillement inutile des forces. On se passionne beaucoup, dans les milieux féministes internationaux, pour le résultat de ces délibérations communes.



Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Brillant début à l'activité de la saison d'hiver lors du thé suffragiste du 6 novembre, qui a été honoré de la présence d'un de nos conseillers d'Etat comme conférencier. M. Alb. Perrenoud avait, en effet, bien voulu accepter de nous exposer les grandes lignes d'un projet de loi cantonale sur l'assurance-vieillesse, qu'il a déposé au Grand Conseil, craignant que l'assurance-vieillesse en matière fédérale, que l'on promet depuis 40 ans, ne se fasse attendre 40 ans encore! Le projet de M. Perrenoud est fort intéressant en ce qu'il ne suppose pas la création obligatoire d'une couverture financière par l'Etat, qui risquerait, actuellement surtout, d'avoir mille peines à y parvenir: les primes d'assurance seraient constituées par une perception obligatoire pour tous et très faible sur le salaire et sur le revenu. Disposition à relever: deux places sont réservées dans le Conseil d'administration de cette caisse « aux divers Comités féministes de Genève ». M. Perrenoud s'est, d'ailleurs, déclaré sympathique au suffrage après l'accueil qu'il a reçu chez nous, et c'est sur



Une mère attentive

à ce que ses enfants croissent normalement ajoutera chaque fois, à leur lait du matin, 2 à 3 cuillerées à thé d'Ovomaltine, et elle sera ravie de la leur voir prendre avec tant de plaisir.

En boîtes de frs. 2.75 et 5.—



En vente partout

DR. R. WANDER

S. R., BERNE.

